**Corona: OMS versus Belgique**

Face à la crise du COVID-19, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'autorité belge (Sciensano) ont des approches toutes à fait différentes. La Belgique manque encore cruellement de matériel de protection. Celui-ci est distribué au compte-goutte et dans ce contexte, les prestataires de soins travaillant en cabinet privé sont injustement négligés.

1) **Il est essentiel d’enregistrer le nombre d’infections parmi tous les professionnels de santé pour pouvoir réagir dans les plus brefs délais et renforcer les mesures de protection sanitaire. (OMS).**

Sciensano déclare: "*Les cas confirmés chez les professionnels de santé ne doivent pas être déclarés sauf s’ils font partie d’un foyer dans une communauté résidentielle”*. De plus, le personnel soignant ne doit être dépisté au COVID-19/SARS-CoV-2 qu’en cas de fièvre et de symptômes respiratoires chroniques (ou chroniques aggravés).

Actuellement en Belgique, nous ne connaissons pas le nombre de médecins, infirmiers ou autres professionnels de santé, infectés, malades ou hospitalisés. Il est question de 4%. Comment Sciensano connaîtrait-il ce chiffre sans enregistrement des cas ?

En France, ce pourcentage est actuellement de 12%, et en Italie, de 14% (en Lombardie, il est même supérieur à 20%).

La protection de nos professionnels de santé a pris des semaines de retard. Par conséquent, de nombreuses personnes actives dans le secteur de la santé, y compris des médecins, ont sans aucun doute été contaminées en raison de la forte pénurie d’équipement de protection. Il se peut donc que les médecins contaminent leurs patients sans en être conscients.

Le COVID-19 est bien plus infectieux qu’Ébola mais heureusement beaucoup moins mortel. Cependant, Sciensano affirme que la contagion peut être évitée en portant un masque chirurgical et en se lavant soigneusement les mains. Cette affirmation n’est pas vraiment crédible lorsque l’on a vu les médecins et infirmiers chinois équipés de matériel de protection suffisant, s’occuper des patients atteints du COVID-19, conformément aux directives internationales du CDC et de l’OMS. Ce n’est pas parce qu’il y a une pénurie de matériel de protection que les avis scientifiques pour la protection des professionnels de santé ne doivent pas être corrects.

ENREGISTREZ LES COLLABORATEURS DES SOINS DE SANTÉ TESTÉS POSITIFS EN FONCTION DE LEUR PROFESSION

**2) L’avis selon lequel le professionnel de santé présentant des symptômes “légers” peut continuer à travailler, est inacceptable.**

Sciensano déclare: "*Si un professionnel de santé présente des symptômes faibles sans fièvre : le travail est autorisé en portant un masque chirurgical et observant les mesures d’hygiène des mains.*"

Cet avis rend impossible ‘l'Infection Prevention and Control' de soins et va directement à l’encontre des directives de l’OMS. Les règles d’isolement s’appliquent aussi aux professionnels de santé.

Les avis de l’OMS sont sans équivoque: <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/who-rights-roles-respon-hw-covid-19.pdf> :

*- Advise workers on self-assessment, symptom reporting and staying home when ill;*

*- Health workers should self-monitor for signs of illness and self-isolate or report illness to managers, if it occurs;*

Si les médecins malades testés positifs ou symptomatiques et suspectés de COVID-19, continuent à travailler, ils représentent un danger pour les autres, à savoir les collègues, les collaborateurs logistiques et les patients testés négatifs au SARS-CoV-2. Cela est aussi déconseillé pour leur propre santé car une résurgence et une aggravation tardives peuvent survenir.

INTERDISEZ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ MALADES DE CONTINUER À TRAVAILLER

**3) OMS: “Tests, tests, tests!”**

Le 20 mars, l’OMS a lancé un appel international pour augmenter la production de tests et de matériel de prélèvement. L’OMS préconise vivement des tests à grande échelle. Jusqu’à présent, la Belgique a recommandé des tests dans une très faible mesure, principalement parce que la capacité des tests est trop limitée. Les possibilités peuvent maintenant augmenter progressivement et s’étendre aux prestataires de soins si bien que la présence de fièvre n’est plus un critère nécessaire.

STOP À LA POLITIQUE DE LIMITATION DES TESTS. OUI À L’ÉLARGISSEMENT DES TESTS.

**4) Constat dangereux**

N’y a-t-il plus que des patients COVID-19 en Belgique ? Tant les généralistes que les spécialistes, au sein de l’hôpital ou en dehors, ont reporté tous les rendez-vous non urgents planifiés. C’est comme si soudain, tous les patients souffrant d’hypertension, de diabète, de dépression, de rhumatismes, d’obstruction pulmonaire, d’allergies, d’angines de poitrine... avaient disparu de la surface de la terre.

Pourtant, ce qui n’était pas urgent aujourd’hui peut le devenir quelques jours ou une, deux, trois, six... semaines plus tard. Ainsi, il se peut que l’on doive faire face à une crise de pathologies autres que le COVID19. De plus, une fois à l’hôpital, les patients risquent de se trouver dans un état pathologique avancé et d’avoir besoin de soins plus intensifs. Par conséquent, la morbidité s’allonge et la mortalité augmente.

En raison des erreurs citées aux points 1), 2) et 3), les patients ont pris peur à l’idée de se faire soigner. Faire passer des tests aux patients nouvellement hospitalisés peut à terme offrir une solution possible pour assurer un flux différencié de patients à l’hôpital et prévenir les infections nosocomiales.

STOP AU REPORT SYSTÉMATIQUE DES SOINS. ASSOUPLISSEZ LA DISTINCTION ENTRE SOINS URGENTS ET NON URGENTS. AMÉLIOREZ LES POINTS PRÉCITÉS.

Dr Marc Moens

Président honoraire de l’ABSyM

Secrétaire général honoraire du GBS

25.03.2020.